

Publié le 13 mars 2019

Pas d'énergie perdue en Ile-et-Vilaine

Créée en 2018, la Société d'économie mixte permet au département d'Ille-et-Vilaine de combler son retard dans les énergies renouvelables. Dans son rôle de facilitatrice, notamment pour le financement, Energ'lv a déjà repéré une vingtaine de projets.



« Moins de 10 % de l'électricité consommée dans le département d'Ille-et-Vilaine est renouvelable. Ce n'est pas assez puisqu'on devrait se situer à 20 %... l'année prochaine ! » s'alarme David Clause, directeur de la jeune Sem **Energ'lv**. C'est sur la base de ce constat que le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35), le Conseil départemental et Rennes Métropole ont décidé de créer la Sem pour développer des projets de production locale d'électricité. L'acte de naissance remonte au 7 septembre 2018. Outre les 2 collectivités locales et le SDE 35, plusieurs institutions financières ont intégré l'actionnariat : la Caisse des dépôts, la Caisse d'épargne, le Crédit agricole et Crédit Mutuel Arkéa.

Les projets portés par les collectivités et les entreprises privées peuvent entrer dans l'escarcelle d'Energ'lv, mais aussi ceux portés par des initiatives citoyennes. « L'objectif est d'investir dans des projets dont le niveau de rentabilité n'est pas immédiat et n'attire donc pas tout de suite les investisseurs privés. Notre Sem permet un accès plus facile au financement bancaire », indique

David Clause.

32 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 ?

Pour mener à bien le projet, SDE 35 a pré-adhéré à la Fédération des Entreprises publiques locales en 2017 pour bénéficier d'un accompagnement. « *Le fait de pouvoir travailler rapidement et plus facilement avec le secteur bancaire a été un élément déterminant dans le choix du modèle Sem, explique le directeur. Avec le seul SDE 35, nous n'aurions pas eu la même souplesse.* »

Une vingtaine de projets ont d'ores et déjà été repérés. Energ'lv est entrée dans le capital d'un **projet de méthanisation à Janzé** regroupant des agriculteurs, la coopérative des Fermiers de Janzé, des entreprises comme Triballat ou Engie et la communauté de communes de La Roche aux Féés. Un investissement de 10 millions d'euros pour une installation de production de biogaz qui devrait entrer en service en 2021 et dans lequel la Sem a pris 5 % des parts de la société.

D'autres participations minoritaires sont prévues dont la création d'un parc solaire au sol à Pont-Péan, la toiture solaire de la patinoire Le Blizz à Rennes via une coopérative citoyenne, mais aussi un parc éolien à Grand-Fougeray. Six millions d'euros ont été injectés au capital de la société. Ces projets sont élaborés en amont avec les acteurs, mais Energ'lv propose aussi d'en assurer le suivi et l'exploitation une fois lancés. Les acteurs espèrent atteindre l'objectif des 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'ici à 2030.